

Demande de PASSEPORT

Rendez-Vous **UNIQUEMENT EN LIGNE** sur loriol.com

Rubrique « MES DÉMARCHES » □ RDV en ligne

Faire une pré-demande en ligne sur **ANTS.gouv.fr**

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

(Tous les documents doivent impérativement être fournis au format papier)

Les personnes (majeures ou mineures) nées dans l'une des communes engagées dans la dématérialisation des documents d'état civil (liste sur <https://ants.gouv.fr>), sont dispensées de produire l'acte de naissance

Personnes majeures

Présence **OBLIGATOIRE** au dépôt et au retrait

1^{ère} demande et renouvellement

- **Pré-demande** (au format papier obligatoirement)
- **Ancien passeport** en cours de validité ou périmé(e) depuis moins de 5 ans pour un renouvellement (original(e) + photocopie)
- **Acte de naissance original** sauf
 - ✚ si vous produisez un titre sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans
 - ✚ si votre Mairie de naissance est dématérialisée (<https://ants.gouv.fr>)
- **En cas de perte ou de vol** :
 - ✚ déclaration de perte à remplir en mairie au moment du dépôt de dossier ou déclaration de vol
 - ✚ produire un document officiel avec photo (carte vitale, permis de conduire...)
- **Timbre fiscal de 86 €** (à acheter en bureau de tabac, ou sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>)
- **1 photo d'identité** couleur, récente (moins de 6 mois)
- **Justificatif de domicile de moins d'un an** (original + photocopie) à vos noms (ou au nom marital) et prénoms
- **Pour les personnes hébergées** :
 - ✚ attestation d'hébergement sur l'honneur de l'hébergeant
 - ✚ justificatif de domicile de moins d'un an à ses noms et prénoms
 - ✚ pièce d'identité de l'hébergeant (photocopie)

CAS PARTICULIERS

- **Inscription du nom marital sur la passeport** : acte de naissance ou acte de mariage original de moins de 3 mois SAUF si votre Mairie de naissance est dématérialisée (<https://ants.gouv.fr>)
- **Pour les personnes divorcées** :
 - ✚ décision de justice mentionnant l'autorisation de porter le nom de l'ex-conjoint
 - ou
 - ✚ autorisation de l'ex-conjoint de porter son nom + sa pièce d'identité (photocopie)
- **Pour les personnes veuves** : acte de décès du conjoint
- **Pour les majeurs protégés** :
 - ✚ jugement de curatelle ou de tutelle (présence obligatoire du tuteur au dépôt et à la remise du titre)
 - ✚ pièce d'identité du représentant légal (originale + photocopie)
- **1^{ère} demande suite à l'acquisition de la nationalité Française** :
 - ✚ certificat de nationalité Française ou décret de naturalisation
 - ✚ acte de naissance délivré par le Service Central d'État Civil de moins de 3 mois
 - ✚ pièce d'identité (passeport étranger, permis de conduire sécurisé, récépissé de remise du titre de séjour avec photographie)

Personnes mineurs

Présence **OBLIGATOIRE** au dépôt et au retrait (facultative -12ans)

1^{ère} demande et renouvellement

- **Pré-demande** (au format papier obligatoirement)
- **Ancienne Carte Nationale d'Identité** en cours de validité ou périmé(e) depuis moins de 5 ans pour un renouvellement (original(e) + photocopie)
- **Acte de naissance original** sauf
 - ✚ si vous produisez un titre sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans
 - ✚ si votre Mairie est dématérialisée (<https://ants.gouv.fr>)
- **En cas de perte ou de vol** :
 - ✚ déclaration de perte à remplir en mairie au moment du dépôt de dossier ou déclaration de vol
 - ✚ Produire un document officiel avec photo (carte vitale, permis de conduire...)
- **Timbre fiscal** (à acheter en bureau de tabac, ou sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>)
 - ✚ 17 € pour les moins de 15 ans
 - ✚ 42 € pour les 15 ans et plus
- **1 photo d'identité** couleur, récente (moins de 6 mois)
- **Justificatif de domicile de moins d'un an** (original + photocopie) aux noms et prénoms des 2 représentants légaux
- **Pièce d'identité du représentant légal** présent (originale + photocopie)

CAS PARTICULIERS

- **Si les parents sont divorcés** :
 - ✚ décision de justice (jugement ou convention de séparation) relative à l'autorité parentale (originale + photocopie)
 - sans décision de justice
 - ✚ autorisation de l'autre parent
 - ✚ pièce d'identité de l'autre parent (photocopie)
- **En cas de résidence alternée** :
 - ✚ décision de justice ou convention conclue entre les deux parents (originale + photocopie)
 - ✚ justificatif de domicile de moins d'un an au nom de l'autre parent (photocopie)
 - ✚ pièce d'identité de l'autre parent (photocopie)
- **Dans le cas d'exercice de l'autorité parentale par un tiers** :
 - ✚ jugement de tutelle (présence obligatoire du tuteur au dépôt et à la remise du titre)
 - ✚ pièce d'identité du tuteur (originale + photocopie)
- **Pour ajouter un nom d'usage** :
 - ✚ un acte d'état civil ou titre sécurisé faisant apparaître la double filiation (original + photocopie)
 - ✚ une attestation donnant accord signée des 2 parents
 - ✚ pièces d'identité des 2 parents (originales + photocopies)
- **1^{ère} demande de titre Français pour un mineur né à l'étranger ou né en France de parents nés à l'étranger** : les mêmes justificatifs que ceux demandés aux personnes majeures (voir ci- contre)